

CARTE D'IDENTITE 1^{ère} demande

Personne majeure

1. Faire une **pré-demande** sur <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>
Venir avec le récapitulatif imprimé ou avec le numéro de pré-demande.
(Attention : Les pré-demandes sont valables 1 an)
2. **Justificatif d'identité :**
Fournir un passeport (si vous en avez un)
Ou un acte de naissance de moins de 3 mois
(sauf si votre commune est reliée à COMEDEC : vérifier sur le site <https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)
3. **Photos d'identité de moins de 6 mois** (non découpées)
4. **Justificatif de domicile de moins d'1 an à votre nom**
Dernier avis d'imposition ou de non-opposition
Facture (eau, électricité, gaz, téléphone fixe ou mobile)
Quittance de loyer non manuscrite
Quittance d'assurance pour le logement
Titre de propriété

CAS SPECIFIQUES :

Majeur hébergé :

Attestation d'hébergement

Copie CNI ou passeport de l'hébergeant

Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant de moins de 1 an

Modification d'état civil :

Apporter le ou les justificatifs nécessaires (Acte de mariage, décès, jugement de divorce, acte de naissance avec mention de changement de nom ou prénoms...)

Nom d'usage : Vous pouvez ajouter en nom d'usage le nom de

- Votre conjoint (dans ce cas fournir un acte de mariage)
- Votre parent qui ne vous a pas donné son nom
- Vos 2 parents dans l'ordre que vous souhaitez

CARTE D'IDENTITE 1^{ère} demande

Enfant mineur

1. Faire une **pré-demande** sur <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>
Venir avec le récapitulatif imprimé ou avec le numéro de pré-demande.
(Attention : Les pré-demandes sont valables 1 an)
2. **Justificatif d'identité :**
Fournir un passeport (si vous en avez un)
Ou un acte de naissance de moins de 3 mois
(sauf si votre commune est reliée à COMEDEC : vérifier sur le site <https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)
3. **Photos d'identité de moins de 6 mois** (non découpées)
4. **Justificatif de domicile de moins d'1 an au nom des parents**
Dernier avis d'imposition ou de non-opposition
Facture (eau, électricité, gaz, téléphone fixe ou mobile)
Quittance d'assurance logement
Titre de propriété

OBLIGATOIRE !

Présence d'une des personnes ayant l'autorité parentale
avec une pièce d'identité en cours de validité
Présence obligatoire de l'enfant lors du RV, quel que soit son âge

CAS SPECIFIQUES :

Modification d'état civil :

Apporter l'acte de naissance de l'enfant mis à jour avec la mention de changement de nom ou de prénoms.

Double adresse :

Jugement de divorce avec mention de garde partagée ou, en absence de jugement, une attestation du deuxième parent autorisant la mention des deux adresses sur le titre d'identité
Justificatif de domicile et pièce d'identité du 2^e parent

Nom d'usage :

Vous pouvez ajouter en nom d'usage le nom du parent qui n'a pas donné son nom à l'enfant ou des 2 parents dans l'ordre que vous souhaitez

- ➔ Fournir une autorisation parentale de nom d'usage et une autorisation du second parent disant qu'il a été informé de la démarche et qu'il autorise le port du nom d'usage, accompagnée d'une copie de sa pièce d'identité
([Modèle d'accord parental relatif au nom d'usage de l'enfant mineur](#))



Adobe Acrobat
PDFXML Document

- ➔ Tout mineur de 13 ans et plus doit remplir et signer une attestation de consentement à un nom d'usage

([Consentement mineur de plus de 13 ans à son nom d'usage](#))



Adobe Acrobat
PDFXML Document

CARTE D'IDENTITE Renouvellement

Personne majeure

1. Faire une **pré-demande** sur <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>
Venir avec le récapitulatif imprimé ou avec le numéro de pré-demande.

(Attention : Les pré-demandes sont valables 1 an)

2. **Apporter la carte d'identité actuelle + une copie**

Si la carte d'identité est cartonnée, apporter également une des pièces suivantes :

Une carte d'identité biométrique ou plastifiée (si vous en avez une)

Ou un acte de naissance de moins de 3 mois

(sauf si votre commune est reliée à COMEDEC : vérifier sur le site

<https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)

Si vous n'avez plus votre carte d'identité, apporter une des pièces ci-dessus.

3. **Photos d'identité de moins de 6 mois** (non découpées)

4. **Justificatif de domicile de moins d'1 an à votre nom**

Dernier avis d'imposition ou de non-opposition

Facture (eau, électricité, gaz, téléphone fixe ou mobile)

Quittance de loyer non manuscrite

Quittance d'assurance pour le logement

Titre de propriété

5. **Uniquement en cas de perte ou de vol, un timbre fiscal de 25€**, achat en ligne lors de la pré-demande

(ou sur <https://timbres.impots.gouv.fr/> ou en bureau de tabac)

CAS SPECIFIQUES :

Perte de la carte d'identité :

Remplir une déclaration de perte

(<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/declaration-perte-carte-identite-passeport-formulaire>: CERFA N° 14011*02)

Vol de la carte d'identité :

Apporter la déclaration de vol délivrée en commissariat ou en gendarmerie

Majeur hébergé :

Attestation d'hébergement

Copie CNI ou passeport de l'hébergeant

Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant de moins de 1 an

Modification d'état civil :

Apporter le ou les justificatifs nécessaires (Acte de mariage, décès, jugement de divorce, acte de naissance avec mention de changement de nom ou prénoms...)

- **Nom d'usage :**

Vous pouvez ajouter en nom d'usage le nom de :

- Votre conjoint (dans ce cas fournir un acte de mariage)
- Votre parent qui ne vous a pas donné son nom
- Vos 2 parents dans l'ordre que vous souhaitez

CARTE D'IDENTITE Renouvellement

Enfant mineur

1. Faire une **pré-demande** sur <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>
Venir avec le récapitulatif imprimé ou avec le numéro de pré-demande.

(Attention : Les pré-demandes sont valables 1 an)

2. **Apporter la carte d'identité actuelle + une copie**

Si la carte d'identité est cartonnée, apporter également une des pièces suivantes :

Une carte d'identité biométrique ou plastifiée (si vous en avez une)

Ou un acte de naissance de moins de 3 mois

(sauf si votre commune est reliée à COMEDEC : vérifier sur le site

<https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)

Si vous n'avez plus votre carte d'identité, apporter une des pièces ci-dessus.

3. **Photos d'identité de moins de 6 mois** (non découpées)

4. **Justificatif de domicile de moins d'1 an au nom des parents**

Dernier avis d'imposition ou de non-opposition

Facture (eau, électricité, gaz, téléphone fixe ou mobile)

Quittance d'assurance logement

Titre de propriété

5. **Uniquement en cas de perte ou de vol, un timbre fiscal de 25€**, achat en ligne
lors de la pré-demande

(ou sur <https://timbres.impots.gouv.fr/> ou en bureau de tabac)

OBLIGATOIRE !

Présence d'une des personnes ayant l'autorité parentale avec
une pièce d'identité en cours de validité
Présence obligatoire de l'enfant lors du RV, quel que soit son âge

CAS SPECIFIQUES :

Perte de la carte d'identité :

Remplir une déclaration de perte

(<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/declaration-perte-carte-identite-passeport-formulaire>: CERFA N° 14011*02)

Vol de la carte d'identité :

Apporter la déclaration de vol délivrée en commissariat ou en gendarmerie

Modification d'état civil :

Apporter l'acte de naissance de l'enfant mis à jour avec la mention de changement de nom ou de prénoms.

Double adresse :

Jugement de divorce avec mention de garde partagée ou, en absence de jugement, une attestation du deuxième parent autorisant la mention des deux adresses sur le titre d'identité

Justificatif de domicile et pièce d'identité du 2° parent

Nom d'usage :

Vous pouvez ajouter en nom d'usage le nom du parent qui n'a pas donné son nom à l'enfant ou des 2 parents dans l'ordre que vous souhaitez

- Fournir une autorisation parentale de nom d'usage et une autorisation du second parent disant qu'il a été informé de la démarche et qu'il autorise le port du nom d'usage, accompagnée d'une copie de sa pièce d'identité
([Modèle d'accord parental relatif au nom d'usage de l'enfant mineur](#))



Adobe Acrobat
PDFXML Document

- Tout mineur de 13 ans et plus doit remplir et signer une attestation de consentement à un nom d'usage
([Consentement mineur de plus de 13 ans à son nom d'usage](#))



Adobe Acrobat
PDFXML Document